

Matériel pour les élèves de 8H

Grimisuat, le 18 juin 2025

Chers parents,

Selon le règlement de l'Etat du Valais, les frais pour fournitures scolaires, le matériel de classe et d'école, ainsi que les activités culturelles et sportives en lien avec le Plan d'étude romand sont pris en charge par l'Etat et par la commune.

Les effets et équipements personnels restent à la charge des parents.

Liste du matériel à apporter en classe le premier jour :

- 1 sac d'école
- 1 trousse
- 1 tablier ACM (en tissu bien fermé avec un suspend)
- 1 paire de pantoufles
- 1 sac de sport (avec baskets et habits pour l'intérieur)
- 2 paquets de mouchoirs
- 1 gourde qui ne coule pas
- le livret scolaire signé



Tout autre matériel scolaire sera fourni par les enseignants.

Le jour du bricolage, mettre des habits dommageables, merci.

N'oubliez pas d'inscrire le prénom de votre enfant sur chaque objet.

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements et nous nous réjouissons de travailler avec votre enfant.

Meilleures salutations,

Marie-Laure Blanchet, Nicolas Fauquex et Mireille Studer